

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Mercredi 27 avril 2022

Création de l'UIMM Régions Sud Corse pour accompagner l'industrie de demain

Le 27 avril 2022, l'UIMM Alpes-Méditerranée, l'UIMM Côte d'Azur et l'UIMM Vaucluse ont annoncé la création de l'UIMM Régions Sud Corse, motivées notamment par le souhait de porter ensemble le déploiement de la nouvelle convention collective nationale dans la région Sud et la région Corse.

« Cette nouvelle UIMM « bi-régionale » est la concrétisation d'une mobilisation de nos Chambres Syndicales Territoriales pour accompagner les entreprises face aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux d'aujourd'hui. Elle est le résultat d'une vision partagée des politiques et services utiles aux entreprises et d'outils régionaux déjà communs. Avec l'UIMM Régions Sud Corse nous parlons tous d'une même voix, dans le même sens. Je suis honoré d'en être le Président et remercie encore les présidents de l'UIMM Côte d'Azur et de l'UIMM Vaucluse pour leur confiance »

Thierry CHAUMONT, Président de l'UIMM Régions Sud Corse et Président de l'UIMM Alpes-Méditerranée.

UN INTERLOCUTEUR UNIQUE ET UNE REPRÉSENTATION FORTE

L'UIMM Régions Sud Corse a pour objectif de proposer **un interlocuteur unique et privilégié aux pouvoirs publics et aux institutions régionales, et ce sans modifier l'implantation territoriale.** Cette nouvelle entité intervient donc en complémentarité des services de proximité apportés par les trois UIMM territoriales. En leur nom, elle représentera, au niveau des deux régions, les intérêts des entreprises sur les sujets liés à l'emploi, la formation, la santé au travail, l'environnement, l'attractivité des métiers et le développement économique.

La métallurgie représente un secteur clé de l'économie régionale. L'UIMM en PACA et Corse ce sont **850 entreprises adhérentes, de la TPE au grand groupe, pour plus de 50 000 salariés.**

UN NOUVEL ÉLAN POUR UNE INDUSTRIE MODERNE ET PLUS ATTRACTIVE

Le 7 février 2022, après 6 années de négociation, l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie (UIMM) et trois organisations syndicales représentatives (FO, CFDT et CFE-CGC) ont signé une nouvelle convention collective nationale unique pour les salariés de la métallurgie. Ce texte, qui remplacera à partir du 1er janvier 2024 les 78 conventions existantes, constitue **un tournant historique pour tous les salariés et les entreprises du secteur.** Il apportera à chacun une solution innovante, adaptée aux nouveaux défis de l'industrie en matière d'emploi, de développement, d'attractivité et de performance. **Plus simple et plus lisible**, il garantira à tous **une plus grande sécurité juridique.**

La colonne vertébrale de cette nouvelle convention collective est avant tout **le nouveau**

système de classification des emplois, lequel assurera davantage d'équité grâce à une description des emplois plus claire. Les emplois seront classés en fonction de six critères : la validation des connaissances, la contribution, la communication, la coopération, la description des tâches et l'autonomie. Cette nouvelle grille prendra en compte l'évolution des métiers et la diversité des compétences.

Le second pilier de cette convention collective concerne le salaire minimal. Jusqu'à présents définis au niveau des territoires, **les minimas seront désormais établis au niveau national et applicables de manière homogène** partout dans l'Hexagone.

Enfin, les salariés non-cadres du secteur verront, grâce à ce nouveau texte, leur couverture sociale améliorée avec notamment **la mise en place d'un régime de prévoyance** (décès, incapacité, invalidité).

« Cette nouvelle convention collective nationale est le fruit de 6 années de négociation, de compromis : elle simplifie les relations employeurs et salariés grâce à un texte unique applicable à tous, cadres et non cadres, partout en France. Elle modernise les dispositifs et s'adapte au modèle social d'aujourd'hui, elle est innovante et attractive pour attirer et fidéliser de nouveaux talents : en bref elle constitue un cadre qui contribue au développement et à l'excellence de l'industrie. » **Gilbert MARCELLI**, Président de l'UIMM Vaucluse.

UN SUCCÈS COLLECTIF

Le dialogue social en région va jouer **un rôle incontestable pour contribuer au succès de cette évolution majeure dans les relations sociales de la branche**. Les organisations patronales de la branche déjà existantes en région Sud et les entreprises corses vont unir leurs forces et leurs moyens pour créer un terreau fertile à la construction d'une nouvelle

industrie, moderne et attractive, aussi performante économiquement que socialement. Les entreprises de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de Corse peuvent d'ores-et-déjà compter sur **le soutien de la plateforme juridique inter CST UIMM, pour répondre à leurs interrogations sur le déploiement de la nouvelle convention collective**. Ce service, mis à disposition des adhérents des trois chambres syndicales territoriales, assure un travail quotidien et de proximité pour aider les entreprises à décrypter la réglementation en vigueur, à anticiper ses évolutions et à s'y conformer. En 2021, les juristes de la plateforme juridique ont réalisé **en moyenne 813 consultations par mois**. Les principales thématiques abordées : la rémunération, la durée de travail, l'hygiène, la sécurité et l'environnement.

« Notre nouvelle convention collective nationale constitue un rendez-vous social historique qu'il ne faut surtout pas manquer. Nous devons réussir le déploiement de ce texte auprès des entreprises notamment sur les sujets aussi fondamentaux et structurants que la mise en place d'une nouvelle classification, l'anticipation de la grille unique de salaires minimaux et l'appropriation du régime de protection sociale complémentaire. Les échéances sont courtes avant l'entrée en vigueur de la convention collective nationale (2023 et 2024) et les juristes de la Plateforme juridique inter CST sont déjà à la manœuvre. » **Marcel RAGNI**, Président de l'UIMM Côte d'Azur.



Contact presse

Fanny Moutel – fanny@leburo-rp.com – 06 60 17 43 72

Auberi Hautcoeur – auberi.hautcoeur@leburo-rp.com – 06 58 07 94 79